

Un beau paysage

VOICI le cinquième article qui se promène parmi les noms de lieux de Bonnut, ceux qui sont expliqués figurent **en gras** dans le texte, *en italique* on pourra reconnaître les mots qu'ils représentent, le plus souvent en gascon.

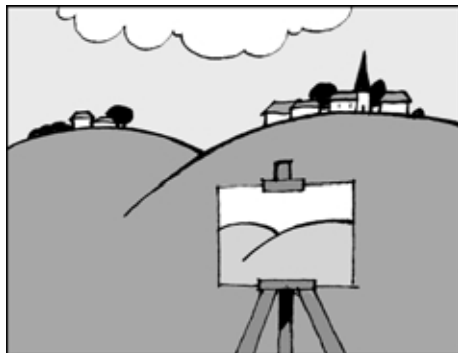
Un village s'installe dans un paysage, ici, on peut déjà dire que nous sommes déjà en Chalosse. Dans les fonds du nord, la plaine était une lande, *un gèrt*, nous le retrouvons sur les plans comme *le Gèrt*, ou *lou Yèrt*, nous y trouvons deux maisons portant ce nom, **Cap de Gèrt**, qui pourrait montrer où commence cette lande et **Yertou** (*Gerton*) qui doit en être un petit bout. Une partie de cette lande était boueuse et, pour cela, elle se nomme **las Bardenas**, tout comme une région de la Navarre sud (près de Pampe-lune) qui est un vaste territoire désert modelé par les eaux.

Dans ces terres basses courent de petits ruisseaux qui sont des *arrius*, il y avait même une maison **Larriu**, mais elle a disparu, entre Courné et Yoy. Les *arrius* portent le plus souvent eux-mêmes le nom d'une maison (Cabin, Hourquet, Yoy, Lavignotte ou Ranquine), sauf le majestueux **Oursau** (*l'Orsòu*) dont le nom a l'honneur de provenir d'un très vieux nom, d'avant même les Romains, que l'on trouve également dans de très nombreux cours d'eau en Europe ! La racine est **osse*, et on la trouve dans les Ousse, Ouse ou Oussa (il y en a plusieurs, même en Angleterre et en Russie), Ossau, Ouzoum, etc. Ce nom signifie probablement « cours d'eau ».

Les fonds de vallée se nomment des *arribèras*, il y a même eu une maison **Larribère**, mais je ne sais pas où. Ne pas confondre arribère et rivière, l'un vient du latin *ripa*, la rive, et l'autre de *rivus*, la rivière ; partout, en occitanie, les *ribèras* sont des fonds de vallée et non les cours d'eau (la ribère de Garonne).

Plus haut, un endroit, plutôt plat, même réduit, fait alors figure de plaine et on l'appelle **Laplane** (*la plana*).

Les terres gagnées sur la lande sont des terres nouvelles, des *navèrars* (**Nabèraà**, disparue, entre Putz et Hourquet) ou *la nau* (**Lanau**). Faites tout de même



attention, en Gascogne, il y a des maisons qui se nomment Lanau sur le bord des rivières, il se peut que ce soit la maison du *naulèr*, le passeur qui se sert d'*uanau* (une nef). Si on gagnait les terres sur des forêts, on devait pratiquer *la treitura* (le défrichage), et une maison se nomme **Treyture**.

Puis on monte sur les coteaux, pour cela nous devons aborder le versant, *lo candau*, deux maisons portent ce nom, **Candau Devath** d'abord et **Candau de Haut** ensuite. Cette montée est une côte, et nous avons deux maisons **Lacoste** (*la còsta*) dans la commune, ce qui nous montre encore une fois que cette commune regroupe deux paroisses, en effet, il ne peut y avoir normalement deux fois le même nom dans une même paroisse ; ici, la première est au nord de l'église Saint-Martin, la seconde est à côté de Boat. Une petite côte est *un costet* (**Coustet**), si vous savez où est cette maison, vous comprendrez le genre de petite côte. Une méchante côte est *ua costassa* (maison **Coustasse**). Le coteau c'est *lo cot* (maison **Cout**), quand il est petit, c'est *un cotòt*, il y a une maison de ce nom à Saint-Boès.

Le sommet de la colline, dans notre région, est *lo poi* (maison **Pouy**). Ce nom est la version gasconne du latin *podium*, et tout le monde sait qu'on peut monter dessus. Dans tout le monde latin on peut monter sur des *pey*, *puys*, *pechs*, ou *poix*, c'est la même chose, sauf qu'on a les *puys* qu'on peut, et ceux de Brassempouy sont moins considérables que ceux du Puy-de-Dôme. Et, surtout, ne pas confondre Pouy et **lo Putz**, la maison suivante sur la colline, la dernière représentant bien « le puits » qui devait être très profond à cet endroit élevé.

Du temps où Bonnut était un village frontalier*, il fallait l'hérissier de forteresses menaçantes. Le célèbre tarruc de **Montargou**, qui porte des traces médiévales très visibles, a sans doute hérité, tellement il paraissait beau, du nom d'une célèbre forteresse aragonaise, visible près de Huesca, le *Monte Aragón*. Ces dénominations de prestige étaient à la mode, comme Moncade, dont le nom provient du château catalan de *Moncada*.

Comme fortif' on peut voir également la Redoute, au bout du bourg, son nom est outrageusement récent et date seulement du cadastre. Il ne faut pas l'employer. Le vrai nom est **lo Casalòt**. Une autre fortification se trouvait à **Cas-téra** (*casterar*, du latin *castrum*, château) ; stratégiquement, la position se comprend, mais on ne voit rien, sauf le chemin qui se divise en deux pour s'en écarter de part et d'autre. Deux autres fortifications fantômes sont inscrites dans un nom de maison, **Lamothe**, et un nom de lieu, **Tarruc** (un autre) tous deux à l'extrême nord de Bonnut, les mottes castrales (*motas*, *motars* ou *tarrucs* en gascon) étaient nombreuses, à Orthez, il y en avait une petite, c'était la Moutète, elle a été rasée, celles du nord de Bonnut ont été aussi effacées, on ne les voit plus.

Mais n'oublions pas **Castèth**, qui désigne globalement tout le hameau de Sainte-Marie et même l'ensemble des quartiers sud. Il n'y a pas si longtemps, pour la fête qui se déroulait chez Maître, on parlait *de la hèsta de Castèth*. Où était ce château, était-ce le Montargou ?

À mon avis, on n'a pas fini de se poser des questions, et on voit bien que les noms de lieux de Bonnut portent en eux les richesses de notre passé. Souvent même, notre passé ne se voit qu'en eux. Ce sont les seuls monuments que nous ont légués nos ancêtres. Un moment d'inattention, pfiut ! ils ont disparu à jamais. Protégeons-les !

CHRISTIAN LAMAISON

(* On a déjà expliqué, dans le numéro un de ce journal, que le nom de Bonnut signifiait « frontalier », du latin *bonda*, frontière, avec la terminaison gasconne *-ut*, qui marque la qualité. Au début, c'était sans doute *bondut* (« qui est à la frontière ») et le groupe de lettres *-nd-* change chez nous en *-nn-*, comme il change pour lande, ou brande (*landa/lanna*, *branda/branna*).

LE soleil était radieux ce 11 Novembre 1998 pour accompagner les nombreuses personnes venues saluer la mémoire des quarante-sept jeunes Bonnutiens qui ont perdu la vie sur les champs de bataille de la Grande Guerre. Bernard Brisé ouvrait le cortège en portant fièrement le drapeau entre la mairie et le monument aux morts, comme chaque année.

Monsieur le Maire a donné lecture du message préparé par le ministre des anciens combattants puis les enfants de l'école ont fleuri le monument et ils ont dit le poème de Paul Éluard qui célèbre la liberté. Des petits aux plus grands, tous ont participé. Ils étaient accompagnés par les parents d'élèves qui ont certainement retrouvé là des souvenirs, pas si lointains, où c'était eux qui récitaient devant l'assistance des grandes personnes.

Après la brève cérémonie du monument aux morts, tout le monde était convié par la mairie à un apéritif pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants de Bonnut. L'association des parents d'élèves avait bien fait les choses et tous ont pu apprécier les boissons généreusement offertes.

Monsieur le Maire a prononcé quelques mots pour féliciter les familles d'avoir choisi de devenir bonnutiennes et les assurer en même temps de la solidarité de tous. Ensuite, la cour de récréation de l'école a résonné de toutes les conversations très animées jusqu'au début de l'après-midi.

Bien sûr, parmi les familles nouvellement installées, certaines n'ont pu être représentées ; il est vrai que le délai entre l'invitation et la réunion était un peu court et elles avaient déjà prévu leur programme pour ce jour, nous les associons néanmoins chaleureusement à cette bienvenue.

Nous espérons avoir à recommencer cette réunion d'accueil chaque année, à la même date de façon à créer une bonne habitude avec des participants nombreux. N'oublions pas que le 11 Novembre est aussi la Saint-Martin, la fête du saint patron de notre village, mais aussi la date traditionnelle des termes de loyer ! Le souvenir douloureux des batailles du début du siècle s'estompera peu à peu avec le temps, pourquoi ne pas le relayer par un regard vers l'avenir du village que représentent aussi nos nouveaux concitoyens.

1918
1998

Le
11 Novembre
c'est aussi
la
Saint-Martin



Séance du 7 juillet 1998

Présents : MM. Jean Poeydarrieu, maire, Jean Lacazedieu, Jean Michel Brasquet, Alain Laborde, Henri Brisé, Claude-Marcelin Demarsan, Serge Destugues, Bernard Lamazère, André Marladot, M^{mes} Nadine Forsans et Pierrette Lapeyre.

Absent excusé : Roland Lagouarde.

Présentation du projet de plan de la salle postscolaire

Le maire présente une autre hypothèse de plan qui modifie :

- la situation de l'entrée principale, elle se situera côté ouest ;
- la situation des toilettes sises à l'intérieur ;
- la création d'un sas anti-bruit côté rue ;
- la création d'une porte vers l'extérieur dans la salle sous la scène.

Les modifications prévues sont satisfaisantes pour la sécurité, la protection contre la nuisance sonore et l'accès au parking.

Jean-Michel Brasquet pose la question d'une possible extension de la réserve sur la partie est du hall actuel. Il rappelle également le projet de sonorisation de cette salle.

Jean Lacazedieu indique que le câblage de base sera prévu et Jean-Michel Brasquet se propose de refaire une étude de coût de la sonorisation.

Le conseil municipal donne son accord sur le plan présenté pour la poursuite des travaux d'étude.

Convention d'adhésion au service technique intercommunal du Centre de gestion

Le maire rappelle au Conseil le projet de travaux de mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes conduit avec le concours du service technique intercommunal du centre de gestion. Il expose que le centre de gestion a récemment modifié la tarification des interventions. Désormais, pour les interventions hors abonnement, le centre appelle une contribution calculée par demi-journée de travail et par personne, le tarif correspondant étant fixé à 900 F pour l'année 1998. Par voie de conséquence, tant pour la période de l'opération en cours que pour toutes autres opérations et dans le souci de prévenir toute difficulté d'ordre comptable, le centre de gestion propose de signer une nouvelle convention d'adhésion de la commune.

Le Conseil, oui l'exposé du maire, et après avoir largement délibéré autorise le maire à signer cette nouvelle convention.

Aménagement place « Chez Marcelle »

Claude-Marcelin Demarsan, conseiller, indique qu'il y a 900 m³ de terre à travailler dont 600 m³ de terre végétale à retirer ceci pour un coût de 21 800 F HT (selon devis de Dartigue-Peyrou) pour ce terrassement. Il

conviendra de bien préciser les limites de propriété des différents riverains.

Les commissions voirie et environnement prendront contact avec ces riverains pour les informer de ce projet Claude Demarsan proposera une date pour cette rencontre.

Dossier de création d'une épicerie

Il s'agit d'un travail scolaire que M^{lle} Viellard souhaiterait concrétiser.

Les aides que peut mobiliser la commune ne le sont que dans un cadre plus large (bar-restaurant-épicerie). Cette approche est trop parcellaire et laisse le conseil très sceptique.

Le maire repose la question de l'achat du bar « Chez Marcelle ».

Plusieurs points de vue sont évoqués lors du tour de table :

— La lourdeur de l'investissement nécessaire à l'achat et mise aux normes et la trop importante prise de risque pour la commune quant à la rentabilité d'un tel service : les changements de comportement de la population (phénomène de néo-ruralité, de mobilité professionnelle, de nouvelles habitudes de consommation) rendent l'étude de la CCI peu convainquante.

— L'idée d'aider à l'installation d'un privé grâce à des mesures d'accompagnement : par exemple, exonération de taxe, aménagement du parking, promotion du village, des sentiers et autres, embellissement du bourg, voire mise à disposition de la licence 4.

— L'achat de la seule licence est à étudier ainsi que son utilisation pour l'animation du village selon plusieurs formules : gérance, mise à disposition des associations, utilisation temporaire dans un endroit à déterminer (maison Tilh, salle des sports, postscolaire, nouvelle mairie, bâtiment neuf ad hoc ?)

Approbation du rapport annuel du service public d'eau potable 1997

Le maire invite le Conseil à se prononcer sur le rapport annuel exercice 1997 du service public de l'eau potable élaboré par le président du syndicat d'AEP de la région d'Artix. Le rapport destiné à l'information des usagers.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Commercialisation de produits touristiques et office de tourisme d'Orthez

Le conseil municipal a la charge de définir les orientations en matière de tourisme. La conduite et la mise en œuvre incombent à l'office de tourisme qui travaille en étroite liaison et en partenariat avec notre commune. La commune de Bonnut et l'office de tourisme d'Orthez sont donc en identité de vues pour la présente demande visant au renforcement des actions de l'office de tourisme d'Orthez dans la zone géographique qui lui a été attribuée par le Conseil général, par le biais de la mission touristique et dont notre commune fait partie.

Le président de l'office de tourisme informe qu'il souhaite déposer une demande auprès des services préfectoraux visant à

obtenir l'autorisation de commercialiser des produits touristiques (réception de groupes, organisation de circuits touristiques et location de meublés). Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la commercialisation de ces produits.

Questions diverses

— Pont de Cabin : des buses sont cassées, la commission voirie se rendra sur place pour voir les travaux à réaliser.

— Travaux école : M. Lapos va commencer les travaux. En fonction de la reprise de la classe le 31 août, les travaux devront être finis le 10 août.

— Véhicule communal : Henri Brisé se propose d'acheter des housses pour le véhicule et Bernard Lamazère se charge de la fourniture d'une galerie. Le Conseil autorise ces achats.

— École : Arsague et Castelsarrazin proposeraient un regroupement pédagogique intercommunal. M^{me} Fericelli émet des réserves sur ce projet compte tenu des équipements existant sur Bonnut et du personnel en fonction dans cette école.

— Le maire donne lecture d'une lettre adressée à l'inspection d'Académie concernant la demande d'une ouverture de classe du fait du nombre d'enfants prévus (56 à 58 enfants).

Séance du 22 septembre 1998

Présents : MM. Jean Poeydarrieu, maire, Jean Lacazedieu, Jean-Michel Brasquet, Claude-Marcelin Demarsan, Bernard Lamazère, André Marladot, M^{me} Nadine Forsans.

Absents : Serge Destugues qui a donné procuration à André Marladot, Henri Brisé, Alain Laborde, Roland Lagouarde, Pierrette Lapeyre.

Rapport annuel du service public d'assainissement

Le maire invite le Conseil à se prononcer sur le rapport annuel exercice 1997 du service public de l'assainissement élaboré par le président du syndicat d'assainissement des trois cantons. Ce rapport est destiné à l'information des usagers.

Jean-Michel Brasquet signale que les installations seront contrôlées par l'APAVE pendant 5 ans (qui fera le contrôle ensuite ?).

Le maire indique la répartition de la redevance du syndicat pour 1998 :

— 145 F pour le fonctionnement et l'emprunt destiné à construire le siège du syndicat ;

— 50 F pour le contrôle des installations par l'APAVE.

Jean Lacazedieu explique pourquoi il ne votera pas le rapport.

Le conseil municipal de Bonnut s'est engagé dans ce syndicat en 1995 pour établir le

vins, œufs de truites, truitelles en période de fermeture.

SdB. — Ne peut-on pas conserver la faune naturelle de nos ruisseaux, sans apport de truites, voraces, qui mangent la majeure partie des alevins, et retrouver ainsi la pêche d'antan (goujons, écrevisses, vairons...)?

MA. — Très bonne question ! Pour retrouver la pêche d'autrefois, il faudrait que vous respectiez d'avantage vos cours d'eau et leur environnement en amont, pour qu'en aval les pêcheurs trouvent aussi du poisson de qualité. La Gaule Orthézienne mène pour cela une politique réfléchie pour définir les conditions de protection de l'espace « rivière » dans sa globalité et pour promouvoir, défendre et développer la pêche, sous ses aspects économique, touristique, culturel et écologique dans notre région... Il faut que les instances locales, mais aussi cantonales travaillent étroitement avec nous. Je m'adresse en premier lieu aux élus, responsables des cours d'eau, et aux propriétaires riverains de Bonnut... par expérience, nous savons ce qu'il ne faut pas faire et nous pouvons les conseiller. Une solution, douce aux pêcheurs, pour éviter la régression des prises et le dépeuplement de certaines espèces de poissons : mettre la main à la pâte et entretenir nos rivières ! Rappelons que cette tâche incombe aux propriétaires riverains : ils sont propriétaires des berges et du fond, mais pas de l'eau et cette eau nous devons la respecter. S'ils s'en acquittaient jadis, ce n'est plus le cas aujourd'hui. À Bonnut, vous avez un exemple, et nous l'en félicitons, c'est Roger Luquet (Poundicq) près de l'Oursau ; car un bon nettoyage consiste à supprimer l'excès de végétation des rives et à enlever tout ce qui est tombé et inutile dans le lit ; mais attention ! les arbres ne doivent pas être arrachés, il faut les garder pour renforcer les berges de leurs racines et entretenir une succession de secteurs éclairés ou ombragés pour l'habitat des poissons. Toutes les essences ne représentent pas le même intérêt : par exemple, le peuplier et le conifère sont déconseillés, alors que le vergne, le frêne et le chêne sont recommandés. Il faut veiller à maintenir plusieurs générations d'arbres et surtout garder les souches pour tenir les rives.

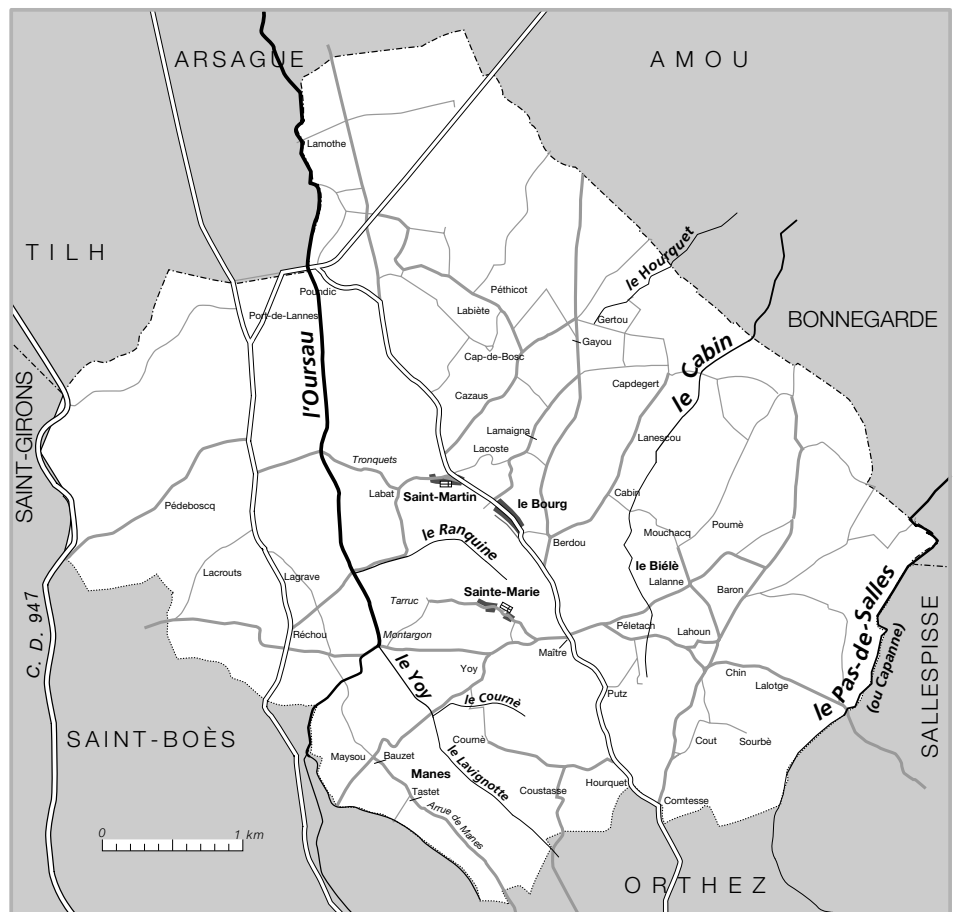
Une bonne végétation expose le lit à la lumière, celle aquatique revient en force et, avec elle, les invertébrés qui s'y abritent et le retour des poissons se fera. Le dégagement du lit du ruisseau permet à celui-ci de s'autocurer. Le fond devient plus propice à la reproduction. Les agriculteurs pourraient laisser une zone herbacée sur 5 à 10 mètres le long des berges (qui pourrait servir de nourriture aux bêtes dans les fermes mais aussi à préserver la rivière de toutes sortes de produits utilisés dans les champs). Le maïs est souvent semé trop près des cours d'eau. Je pense qu'une collaboration plus étroite entre les municipalités, les riverains et les pêcheurs serait très bénéfique pour valoriser les paysages, l'eau et la pêche, au profit de nos concitoyens, pêcheurs ou non. Les rivières sont un bien précieux qu'il faut préserver et les années de sécheresse nous ont montré leur fragilité. Il faut que chaque personne à Bonnut se sente responsable du rôle qu'elle peut jouer pour conserver

son patrimoine. On ne le dit pas assez souvent mais, en agriculture, les prélèvements qui ont lieu en étiage ont des conséquences importantes sur la qualité de l'eau, donc de tout ce qui l'habite. »

Si l'on ne peut pas définir exactement quelles sont les sources des ruisseaux de Bonnut, car elles sont nombreuses, nous savons tous qu'ils finissent par se jeter dans le Luy-de-Béarn, entre Castel-Sarrazin et Sault, à quelques kilomètres de chez nous. Le village est traversé par le Yoy, l'Oursau, le Cabin et longé par le Pas-de-Salles (dit Le Capanne), et je suis sûre que quelques-uns d'entre vous, avec lesquels j'aurais tant voulu parler pêche (Jean-Marie Larrégneste, André et Robert Lagouarde qui connaissent parfaitement, paraît-il, toutes les anciennes techniques de pêche « oubliées »...), ont tous de pittoresques souvenirs de la pêche de leur enfance auprès de ceux-ci.

COLETTE LAMAISON

Il faut le dire, notre village ne possède pas un patrimoine hydrographique exceptionnel, raison de plus pour participer à sa défense dans tous les domaines, les pêcheurs en sont les premiers conscients.



Les pieds dans l'eau...

La pêche à Bonnut (deuxième partie)

« Aucun ne se souvient d'avoir vu des truites dans l'Oursau autrefois... Et (surtout) aucun ne me parle des techniques de braconnage d'aujourd'hui... »

C'était de ça dont on parlait dans le journal précédent. Maintenant, on va être sérieux, on va parler avec Michel Arénas, le président de la société de pêche *La Gaule Orthézienne*, de l'avenir de notre cheptel halieutique (eh bé...).

Les Saisons de Bonnut. — Nous trouvons que le permis de pêche coûte assez cher, pourquoi ?

MICHEL ARÉNAS. — Dans l'esprit de quelques pêcheurs, le permis coûte assez cher, ce sont les pêcheurs de truites, car la saison de pêche de celle-ci est de mars à septembre. À ceux-là je répond qu'avec le même permis on peut pêcher « toute l'année », du 1^{er} janvier au 31 décembre, et en diversifiant les modes de pêche, le poisson « blanc » : gardons, ablettes, goujons, carpes, tanches, etc. et le carnassier (brochets ou autre...), qui lui se pêche d'avril au 31 janvier. La truite fraie en fin d'année et le brochet en février, c'est pour cela que leur pêche est fermée à ces moments-là... 300 F, ce n'est pas cher — faut-il rappeler le prix du permis de chasse ? — et on peut pêcher dans tout le département car nous avons signé des accords de réciprocité avec les autres associations des Pyrénées-Atlantiques. Il existe des permis conjoints à 50 F — épouse ou époux du pêcheur — ; des permis Jeunes à 150 F — jusqu'à 16 ans —, pour la même pêche que les adultes ; des permis Enfant à 50 F, avec lesquels les enfants ont le droit de pêcher avec une seule canne ; des permis vacances, — de juin à septembre — à 150 F pour quinze jours. De plus, le timbre halieutique — 70 F en plus — permet de pêcher pratiquement dans toute la France. En conclusion : un

permis de pêche revient à 1,25 F par jour et par pêcheur pour toute une année de pêche variée.

SdB. — À quoi sert cet argent ?

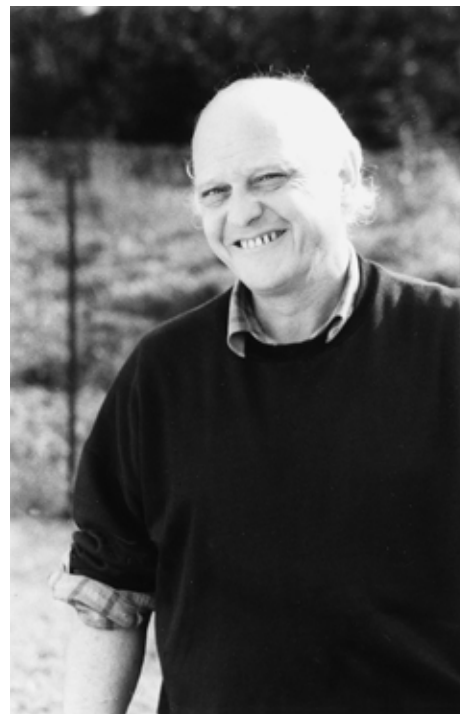
MA. — Chaque association reçoit 70 F par permis. Le reste est pour la Fédération, le Conseil supérieur de la pêche, l'Union nationale, l'État. Plus il y aura de pêcheurs, plus les rivières seront poissonneuses. Voici les prix à l'achat de quelques espèces : 150 F le kg de goujons (la Gaule Orthézienne en achète 100 kg) ; 15 F le brocheton de 15 à 25 centimètres (nous en achetons 1000) ; 45 F le kg de truite Fario (la Gaule en déverse une tonne) ; sans compter les gardons, les tanches, les carpes qui varient de 25 à 50 F le kg et la Gaule Orthézienne en déverse des milliers.

SdB. — Combien de permis de pêche la Gaule Orthézienne vend aux Bonnutiens ?

MA. — C'est difficile de donner un chiffre, mais on peut dire que 80 % des permis de pêche achetés à Bonnut ont été vendus par la Gaule Orthézienne. Les Bonnutiens sont limitrophes d'avec les Landes et peuvent très bien acheter leurs permis à la Gaule Amoloise (et doivent alors s'acquitter du timbre halieutique s'ils veulent pêcher dans les Pyrénées-Atlantiques) ou même Puyolaise. Les pêcheuses bonnutiennes ont acheté le tiers des permis vendus sur Bonnut !

SdB. — Bonnut est riche de trois membres de la Gaule Orthézienne (Guichard, Lapos et Fernandez), comment ont-ils été élus et à quoi servent-ils ?

MA. — En effet, notre Bureau comporte trois Bonnutiens. Ils ont été élus à bulletin secret lors de notre dernière assemblée générale. Il est important d'avoir des personnes localement. Sur place, près des rivières, ils surveillent et avertissent de toute anomalie (pollution, bra-



Michel Arénas,
président de la Gaule Orthézienne
« Les rivières sont un bien précieux
qu'il faut préserver... »

connage...) la Gaule qui prend les mesures appropriées. Je signale que Jean-Pierre Guichard est en plus garde-pêche particulier de la Gaule Orthézienne et que son travail est remarqué et respecté par tous ; de plus, avec Rose-Marie, ils sont dépositaires et vendent les permis de la Gaule Orthézienne.

SdB. — Quels sont les ruisseaux que vous gérez chez nous ?

MA. — Il en existe trois en particulier : L'Oursau, le Cabin, le Capanne.

SdB. — Combien de kilogrammes de truites et de goujons ont été déversés dans nos ruisseaux cette année ?

MA. — Plus de 200 kg de truites adultes — environ 1000 unités — et 50 kg de goujons — cette espèce revient très bien dans ces ruisseaux —, mais nous ne faisons pas que des déversements, nous les gérons également en ale-

schéma directeur d'assainissement, les missions que le syndicat prétend mener dépassent le cadre prévu. Les contrats de réhabilitation et d'entretien proposés par le syndicat devraient être revus, les termes dans lesquels ils sont établis ne sont pas acceptables ; la redevance de 195 F HT serait perçue dès 1998 alors que la loi impose le contrôle des installations à partir de 2006 seulement.

Le maire fait remarquer que si Bonnut prend position contre le rapport du syndicat, la commune risque d'être isolée des autres communes du syndicat. La délibération se poursuit.

Le vote donne 4 voix contre, 3 pour, 1 abstention. Le rapport du syndicat n'est pas approuvé.

Changement du siège social des syndicats AEP de la région d'Artix et du syndicat d'assainissent des trois cantons

Le maire donne connaissance des motifs du changement de siège social des syndicats auxquels nous sommes adhérents.

Les locaux du syndicat d'AEP qui ont accueilli et aidé à développer le syndicat d'assainissement sont devenus exigus d'autant que l'effectif permanent est de 4 personnes.

Les comités des deux syndicats ont décidé de s'unir pour construire des locaux adaptés et communs. Pour régulariser ce transfert de siège social, le préfet, en vertu des règlements en vigueur doit prendre un arrêté au vu des délibérations concordantes des 24 communes de chaque syndicat.

Les membres du conseil donnent leur accord.

Actions en faveur des personnes âgées

Le maire informe l'assemblée que depuis plus d'un an, les élus de la CCO, aidés du collectif pour le maintien à domicile des personnes âgées (équipe de socioprofessionnels bénévoles), mènent un travail visant à faire un bilan et à dresser l'état des besoins et attentes en matière de maintien à domicile des personnes âgées, plus particulièrement en milieu rural.

À l'instigation du collectif, une exposition itinérante pour une sensibilisation de la population aux problèmes des personnes âgées s'est déroulée dans les communes de la CCO entre le 17 juillet et le 15 septembre 1997. Le travail remarquable réalisé par cette équipe de membres bénévoles, a débouché sur un forum, à partir duquel pourront être jetées, les bases des futures actions gérontologiques concertées en direction du maintien à domicile des personnes âgées.

Pour soutenir l'équipe de bénévoles la communauté de communes envisage la création d'un poste d'animateur d'actions gérontologiques, dans le cadre des emplois jeunes comme prévu au rapport d'orientations budgétaires pour 1998. Cependant, pour parfaire l'intégration de cet emploi dans l'organisation au service des personnes âgées existant

à ce jour, il est demandé qu'une étude soit réalisée pour la mise en place d'un réseau gérontologique local dans lequel l'emploi jeune serait intégré. Considérant l'intérêt communautaire de la mission en faveur des personnes âgées, la CCO propose de prendre à sa charge le coût de l'intervention et fixe comme suit la durée des différentes étapes de la mission :

1. Étude pour la mise en place d'un réseau gérontologique local dans lequel l'emploi jeune serait intégré, durée de l'étude 5 mois, coût 60 300 F TTC.

2. Création d'un emploi jeune dont le rôle est d'informer, communiquer, animer, être à l'écoute, organiser coordonner des actions en faveur des personnes âgées, durée de la mission 5 ans, le coût salarial de l'emploi jeune 120 000 F, est à déduire la subvention de 96 000 F, le reste sera à la charge de la CCO : soit 24 000 F par an.

Le Conseil accepte ces actions en faveur des personnes âgées proposées par la communauté des communes d'Orthez.

Réalisation par la CCO d'une étude sur la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères sur le canton d'Orthez

Le maire rappelle qu'en matière d'ordures ménagères deux syndicats interviennent sur le territoire. Les communes de Baigts, Ramous, Puyoô, Bonnut et Sault ont délégué cette compétence au SIETOM de Chalosse, les autres communes ont confié la gestion au SICOMSO (syndicat des ordures ménagères du secteur d'Orthez). En tout état de cause, à l'heure actuelle, la compétence ne peut pas être transférée à la CCO. La commission prospective s'est interrogée sur l'éventualité d'intégrer la compétence « ordures ménagères » dans la communauté des communes. Dans un premier temps, il s'avère indispensable de réaliser une étude diagnostic sur le canton. Considérant l'intérêt communautaire de la mission la communauté de communes propose de prendre à sa charge le coût de l'intervention et demandes aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Après discussion, le conseil, à l'unanimité, approuve la réalisation par la CCO d'une étude sur la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères sur le canton d'Orthez. Le Conseil demande au président de la CCO de contacter le SIETOM de Chalosse afin de lui signaler cette étude et de connaître la position du syndicat.

Questions diverses

1. — Mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes, procédure à retenir pour la consultation des entreprises :

Le maire expose qu'à la suite de l'approbation par le conseil municipal du projet de mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes, le service technique intercommunal du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques a établi le

dossier de consultation des entreprises.

Suite à cet exposé, le Conseil décide de retenir la procédure de consultation par voie de marché négocié pour la mise en concurrence des entreprises.

2. — Inventaire communal : le Conseil décide de sortir de l'actif, les biens renouvelables acquis avant le 1^{er} janvier 1993.

3. — Aménagement de la place, bornage du terrain avant d'entreprendre les travaux : la commission des chemins et la commission environnement prendront contact avec les voisins pour délimiter les diverses propriétés.

4. — Deux nouveaux containers à ordures seront commandés, un pour le chemin de Courné, l'autre pour chez « Laferrère ».

5. — Une demande pour des panneaux indicateurs chez Maître et chez Bertière sera étudiée par la commission des chemins.

6. — Les employés communaux dégageront les souches posées sur le champ de Bernard Tastet près du chemin communal de Colomé.

7. — Le nettoyage et la peinture du terrain de Sports ont été entrepris. Les fournitures seront réglées par la commune.

8. — Le réglage de la minuterie pour l'éclairage du terrain sera revu.

9. — Le passage des voitures derrière le terrain de sports sera limité pour améliorer la sécurité des enfants dans le lotissement.

10. — Suite à de nombreuses plaintes, un courrier d'avertissement sera envoyé à un chauffeur de poids lourd qui parcourt les routes du village à une vitesse excessive.

11. — M. Preuilh de l'entreprise Lur Berri propose au conseil municipal de visiter les nouvelles installations du site industriel.

12. — L'agent des douanes chargé du contrôle des débits de boissons a conclu, après visite, qu'il n'est pas envisageable d'installer un bar près du terrain de sports. En effet, l'installation nouvelle proposée est située à l'intérieur d'une zone protégée au sens des dispositions de l'article L 49 du code des débits de boissons, dans la mesure où la distance minimale de 50 m par rapport à l'entrée de la salle des sports (10 m) et par rapport à l'entrée du cimetière (48 m) n'est pas respectée.

13. — Le dernier lot du lotissement communal sera proposé à la vente sur le *Paperòt* et sur l'*Écho Béarnais*.

14. — M^{me} Fericelli, directrice de l'école, demande une augmentation de la dotation pour tenir compte de l'augmentation d'effectif de l'école. La demande est approuvée. ■

Les Saisons de Bonnut

Bulletin municipal trimestriel

Mairie de Bonnut 64300

Directrice de la publication : Nadine Forsans

Imprimerie Moulià Frères à Orthez

Dépôt légal à parution



Autour d'une photo

1927 ? 1928 ? Contre le mur de l'école de Bonnut Saint-Martin, en automne car le rosier qui le couvre n'a ni fleurs, ni feuilles.

Des élèves et d'anciens élèves. Les maîtres se nomment M^{me} et M. Mirande et M^{lle} Marzet.

Des maîtres qui, dès leur arrivée, essaient de sortir le village de son sommeil, organisant pour le 14 Juillet une fois, et une 2^e fois, en automne, des défilés, des danses, des saynètes, une pièce de théâtre même, que les anciens appelaient une « tragédie » (*sic*). Il n'y avait pourtant pas de conseil des parents d'élèves, mais on faisait déjà participer la population à la vie de l'école, joignant enfants, maîtres, parents.

Parallèlement — mais cette photo n'en est pas le reflet — il y avait la gymnastique avec sa « pyramide », la clique (Pierre Laborde-Sarthou et Père Peysale-Bourdet), les défilés...

Viendrait plus tard le basket (sujet déjà traité).

Il y avait dans ces deux « fêtes annuelles de l'école », un peu de tout : les contes de Perrault, les noces de Jeannette, les danses anciennes, les grands-mères, « les bons vieux grands-pères lorsqu'ils arrivent à 60 ans » (*sic*), etc.

Sur cette photo, on retrouvera pêle-mêle :

— Les costumés en grands-mères et grands-pères, les voici :

En bas de gauche à droite : Denise Lataste « du coiffeur » puis devenue M^{me} Lagièrre (Cassanet), Pierrot Fouques et Marie Fouques puis Laborde (forgeron). On dira « puis » pour les futures mariées.

Au 1^{er} rang de gauche à droite : Hélène Laborde (Gayou), Marie Dufau (Béroy), Marie Péhau (Pey) puis Bégu, Pierrot Saint-Jean, Gaby Bouzom (Berdou).

Au dessus : Le Quément (un Parisien¹), Charlot Dufourcq (Bernat), André Molia (d'Arnaudat), André Laborde (Poumé).

Tout en haut : Blanchar (un Parisien), Ernest Dufau (Béroy), Maurice Luquet (Poundicq), Georges Lagièrre (Laborde-

Moulié), Le-Livret (un Parisien), Robert Dufau (Sousleys), Pierre Lagourgue « Lalue » (Martian), Gabriel Laborde (Largazé), Edmond Brasquet (Pelletach), René Poeydarrieu (Lamaigna), Jean-Marie Larrégneste (Lagrabe).

Que font en haut, à gauche, Jeanne Camon (la poste) et Le Floch (Pinsat) en Pierrot et Colombine, avec Robert Mirande (le fils de l'instituteur) en magicien ?

— En bas quatre couples, d'une époque incertaine : les danseurs ont un petit air Renaissance, tandis que les dames dans leurs robes à paniers seraient d'un siècle plus tard ! Qu'importe !

Ils ont dansé en chantant « Nous voulons danser... »

Ce sont, tout en bas, Marthe Poeydarrieu (Lamaigna) puis Carouché, et Renée Mirande (une fille de l'instituteur), Alice Courtiade (Lescoute) et Gilberte Mirande (une autre fille de l'instituteur), Nénette Laborde (Sarthou) puis Duforat, et Nénette Pémartin puis Dufourcq-Brana, Hélène Bertière « sœur Hélène » (Fray) et Marcelle Larrégneste (Pécotche).

— Et que font parmi ces enfants, au milieu de la photo, ces sept grands ?

Marthe Lamaignère (Lacoste) puis Lapeyre, Marie-Jeanne Bouzom (Berdou) puis Guichemerre, Augusta Molia (Arnaudat), Mathilde Laborde (Sarhou) puis Lageyre, Marthe Bragas (Brasquet) puis Peysalles, Marie-Jeanne Larrégneste (Sourbé) puis Darricarrère (Père), Nancy Bonzom (Junqua) puis Dufourcq.

Il y a aussi Amélie Larrouture (Yout), puis Claverie.

Eh bien, ils ont assuré la partie importante du spectacle qui a eu lieu dans la salle de l'auberge Yanoulet, en jouant la pièce de notre auteur béarnais, Simin Palay, « *Lo Bugadèr* ».

Et voilà décortiquée et reconstituée cette photo pieusement conservée dans un fond de tiroir et voici réécrite une page de l'histoire du Bonnut d'il y a soixante-dix ans.

Cette page de l'histoire bonnutienne ne traite que de l'école mais avec elle — l'école — tout bouge dans le village. Les esprits s'éveillent, les comparaisons se font, les prises de conscience aussi. On secoue son inertie (la guerre s'éloigne), ses pensées, ses jugements, on tient tête parfois...

L'institut tient tête aux notables. La révolte des métayers dans les Landes est tout près. ■

(1) Ce qu'on appelait autrefois « des Parisiens » étaient des pupilles, ou enfants « de l'Assistance », venant de tous les endroits de France mais principalement des grandes villes, ils étaient placés dans des familles d'accueil bonnutiennes.

Cultivons la mémoire de Bonnut

Une exposition de photos anciennes ou plus récentes sur notre village et ses habitants se prépare pour les fêtes patronales de 1999, à la demande générale après celle de cet été au bar.

Si vous possédez encore des photos prises lors d'événements ou manifestations ayant un rapport direct avec notre commune, vous pouvez contacter Colette Lamaison (par exemple au téléphone 05 59 67 93 23, après le travail) qui s'engage à vous les rendre aussitôt après les avoir éventuellement reproduites.



Les jeunes de Bonnut, lors d'un retour d'une compétition de tir à Biron en 1925. Photographiés chez Darnaudat à Orthez. De gauche à droite, debout : Léopold Pinsalle, Pierre Depeyris, Eugène Fourcade, Vincent Dupébe, Pierre Darricarrère, Émile Bonzom, Rémy Dussarat. Assis : François Dufourcq, M. Mirande (l'instituteur), Georges Ducournau. Accroupis : Paul Lasserre, Joseph Fouques, Gaston Brasquet.

La Société de Tir de Bonnut

Au vu de cette photo que nous avons trouvée dans l'intéressant ouvrage de Jacques Moulia, nous croyions qu'il s'était créé une société de tir après la guerre, dans les années 20. Eh bien, il n'en était rien, la société de tir existait bien avant puisque nous en trouvons trace dans les colonnes du *Franc-Parler* au début du siècle. Celui-ci déclarait pour Bonnut, le mardi 27 décembre 1904 :

« Une société de tir est en voie d'organisation. Nous applaudissons de tout cœur à cette heureuse initiative, qui procurera à la jeunesse de Bonnut un passe-temps agréable et instructif. »

Il est vrai que nous étions en plein dans la grande hystérie nationale revancharde contre l'Allemagne.

Puis, à chaque fête, des concours de tir populaires étaient organisés, à 50 centimes le carton (environ 10 francs actuels), mais les membres de la société de tir en étaient écartés, sans doute pour ne pas écœurer les participants par leur grande adresse.

En dehors des fêtes, le tir se pratiquait dans la Société Mixte de Tir. Pourquoi « mixte », nous ne pensons pas que les femmes y étaient admises, nous penchons plutôt pour le fait que les militaires puissent en être, le service militaire était

très long à l'époque, et les pioupious en permission avaient sans doute le droit de montrer leur savoir fraîchement acquis.

Des concours de la société mixte de tir étaient organisés, ils étaient présidés par le colonel Dufau, et on se servait de carabines *Buffalo*, *Lebel* et *La Française*. Le 25 avril 1905, c'est Émile Ladarré qui remporte le premier prix avec 45 points sur un maximum de 50. C'est très bien. Jean-Baptiste Paries, d'Amou, n'en avait marqué que 29... Visiblement, il aurait pu mieux faire.

Puis la guerre est arrivée, les talents bonnutiens ont pu s'exprimer. Malheureusement, c'est de plus de 45 morts qu'on a payé la victoire, c'est très lourd pour un petit village.

Eh bien, à Bonnut on ne se décourage pas, la société de tir reprend de plus belle dès 1924. Et cette fois-ci, ce sera la bonne, ce ne sont plus des carabines dont il s'agit mais de véritables fusils de guerre. Sur la photo les deux lebel sont du calibre militaire de 8 mm. Aujourd'hui, en cherchant les champignons au pied nord du tarruc de Montargou, en direction de la côte de Labat, vous pouvez encore voir la tranchée qui servait pour installer les cibles alors que le pas de tir était près du ruisseau. ■